

Comment déjouer les pièges de la fraude

Par le Bureau régional du Québec de la Banque du Canada

Chaque année, des milliers de Canadiens sont victimes de fraude. Pour ne pas se laisser prendre à ce piège, il est essentiel d'être bien informé. C'est pourquoi tous les ans, une centaine d'organismes des secteurs public et privé unissent leurs efforts dans le cadre d'une campagne nationale visant à informer la population des moyens de se protéger de la fraude.

Cette campagne de sensibilisation visant les personnes âgées et le grand public se tiendra à l'occasion du **Mois de la prévention de la fraude** en mars 2010. En effet, des conférences gratuites ouvertes à tous seront offertes tout au long de l'année dans différentes villes à travers la province avec l'appui des *Tables régionales de concertation des aînés du Québec*.

Au programme, vous trouverez des conseils pour vous protéger, entre autres, contre les faux billets de banque, la fraude par le marketing de masse, le vol d'identité et la fraude sur les marchés financiers.

Ces activités seront organisées par la Banque du Canada et ses partenaires, la Gendarmerie Royale du Canada, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et le Bureau de la concurrence du Canada, avec la collaboration spéciale de l'Autorité des marchés financiers.

Pour de plus amples informations sur les conférences offertes, visitez le site Web de la Banque du Canada au www.banqueducanada.ca/fr/billets ou 1 800 388-8991.

Voici quelques conseils de base qui vous aideront à prévenir les pertes financières liées aux fraudes.

Comment éviter les faux billets

La contrefaçon est un type de fraude qui peut toucher quiconque utilise de l'argent comptant. Étant la seule autorité habilitée à émettre des billets de banque au pays, la Banque du Canada a à cœur de veiller à la sûreté de votre argent. Les profits frauduleux engendrés par la contrefaçon servent souvent à financer d'autres crimes graves, comme le trafic de stupéfiants et d'armes. Que pouvez-vous faire?

1. **Apprenez à connaître vos billets.** Tous les billets de banque sont dotés d'éléments de sécurité qui sont faciles et rapides à vérifier.

Pour en savoir plus sur les éléments de sécurité sur les billets de banque: www.banqueducanada.ca/fr/billets.



= Éléments de sécurité

Comment se protéger contre les autres types de fraude

Voici quelques conseils pour prévenir différents types de fraude.

Vol d'identité

- Ne donnez pas de renseignements personnels à moins de connaître la personne avec qui vous faites affaire ou d'avoir pris contact vous-même avec elle. Avant de divulguer des données personnelles vous concernant, demandez à quelle fin celles-ci seront utilisées et si elles seront communiquées à d'autres personnes.
- Surveillez vos factures. Si vous ne les recevez pas aux moments habituels, vérifiez ce qu'il en est auprès de vos créanciers.
- Ne donnez votre numéro d'assurance sociale que lorsque cela est absolument nécessaire. Ne portez pas votre carte d'assurance sociale sur vous.
- Réduisez au minimum la quantité de renseignements personnels et le nombre de cartes que vous avez en votre possession.
- Rangez les documents contenant des renseignements personnels dans un endroit sûr. Déchiquettez vos reçus, demandes de crédit, formulaires d'assurance et tout autre document financier de nature confidentielle.
- Videz votre boîte aux lettres dès que possible après le passage du facteur. Si vous vous absentez, demandez à quelqu'un de le faire à votre place.

Visionnez la vidéo de la Banque du Canada sur la protection contre la fraude d'identité :

http://www.banqueducanada.ca/fr/video_corp/dbo/dvd_fraude-f.html.

Le marketing de masse frauduleux

- N'envoyez jamais d'argent comptant par la poste.
- Ne divulguez jamais vos renseignements personnels tels vos numéros de comptes bancaires, de cartes de crédit ou votre numéro d'assurance sociale à qui que ce soit.
- Soyez prudent lorsque vous remplissez un coupon de participation à un concours ou à un tirage. Des personnes malhonnêtes peuvent utiliser l'information inscrite et en faire un mauvais usage.
- Ne répondez pas aux appels, aux lettres et aux courriels non sollicités.
- Demandez à votre compagnie de téléphone de bloquer les numéros de téléphone non sollicités.
- Vérifiez la légitimité de ce qu'on vous dit en demandant des renseignements par écrit, un numéro de téléphone, des références et du temps pour réfléchir à l'offre qui vous est présentée.
- N'hésitez pas à raccrocher. Plus vous restez longtemps en communication, plus vous augmentez vos chances d'être arnaqué.
- Si vous avez un doute concernant l'offre ou l'organisme qui fait appel à vous, n'y répondez pas.
- Si vous avez un doute sur la personne qui vous appelle, raccrochez simplement. Ce n'est pas impoli, c'est la meilleure chose à faire!
- Soyez vigilant! Si c'est trop beau pour être vrai, méfiez-vous lorsque vous utilisez votre carte, tapez discrètement votre numéro d'identification personnel (NIP). Placez votre main de façon à ce que personne ne puisse voir les chiffres qui le composent.

Pour en savoir plus sur le marketing de masse frauduleux : www.rcmp-grc.gc.ca/qc/services/colt/fraudes-fraud-fra.htm.

Fraude financière

Avant d'investir, renseignez-vous! Vous avez mis plusieurs années à épargner votre argent, alors prenez le temps qu'il faut pour bien l'investir. Voici quelques conseils pratiques de l'Autorité des marchés financiers (www.lautorite.qc.ca) pour mieux investir.

Vos objectifs

- Définissez clairement vos objectifs de placement et déterminez votre niveau de tolérance au risque. En d'autres mots, seriez-vous confortable si la valeur de votre placement diminuait. Généralement, plus vos objectifs de rendement sont élevés, plus les risques du placement sont élevés.
- N'investissez pas dans des placements que vous ne comprenez pas.

Votre firme et votre représentant

- Vérifiez si votre firme et votre représentant sont inscrits auprès de l'Autorité des marchés financiers. Pour ce faire, vous pouvez appeler au Centre de renseignements de l'Autorité des marchés financiers ou aller directement sur son site Web, à la section «Registre des entreprises et des individus autorisés à exercer».
- Posez des questions sur les qualifications de votre représentant.
- Donnez à votre représentant des instructions claires sur les opérations que vous voulez faire et informez-le si votre situation change.

Gare à la fraude : Quand c'est trop beau pour être vrai... c'est peut-être le cas!

- Méfiez-vous des gens qui vous font miroiter des profits mirobolants. Les hauts rendements sont généralement assortis de risques élevés.
- Ne croyez pas toute l'information qui circule sur Internet, car il est facile d'exagérer et de mentir. Vérifiez la source de cette information.
- N'oubliez pas qu'il est illégal d'effectuer des opérations sur la base d'information qui n'est pas connue du public.
- Si on vous culpabilise parce que vous ne désirez pas investir dans des placements qu'on vous offre, n'investissez pas.
- Si un représentant refuse de dire pour quelle firme il travaille ou tente de changer de sujet après vous avoir donné très peu d'information, méfiez-vous.
- Si on vous demande de garder le secret sur un investissement, redoublez de prudence.

Pour en savoir plus sur la fraude sur les marchés financiers: www.lautorite.qc.ca.

Ressources utiles

- Autorité des marchés financiers : www.lautorite.qc.ca ou 1 877 525-0337.
- Banque du Canada : www.banqueducanada.ca/fr/billets ou 1 888 513-8212.
- Bureau de la concurrence : www.competitionbureau.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/h_00122.html.
- Centre d'appel antifraude du Canada : www.phonebusters.com ou 1 888 495-8501.
- Centre opérationnel de lutte contre le télémarketing: www.rcmp-grc.gc.ca/qc/services/colt/accueil-colt-home-fra.htm ou 514 939-8304 ou au numéro sans frais 1 800 771-5401.
- Service de police de la Ville de Montréal: www.spvm.qc.ca/fr/service/1_3_prevention.asp.
- Sûreté du Québec : www.suretequebec.gouv.qc.ca/prevenir-la-criminalite/prevenir-criminalite-securite.jsp.